



## Vol de clefs pendant une pause... Retenue sur salaire demandée

-----  
Par Hellburn

Bonjour,

Je vous refait le point de ma situation évoquée un mois auparavant

<https://www.forum-juridique.net/travail/salaries/vol-de-clefs-pendant-une-pause-retenue-sur-salaire-demandee-t19855.html>

Je remarque aussi la discussion ici (du 22 mars)

Bonjour,

Je viens vous voir pour vous exposer mon problème.

Hier, mon compagnon qui est auxiliaire de vie aux famille est revenu manger entre 14h00 et 16h30. Quand il est revenu à sa voiture (fermée), il s'est rendu compte qu'on lui avait volé son sac à dos dans lequel il y avait les trousseaux de clés des bénéficiaires chez qui il va.

Donc hier soir, il en parlé à son patron qui l'a convoqué ce matin à 8h00.

Dans un premier temps, il est allé déposer plainte au commissariat. Son patron a décidé de le garder mais il lui propose pour rembourser le préjudice des trousseaux de clé perdu de faire des heures supplémentaires non rémunérées ou de faire une saisie sur salaire, ce qui me semble normalement interdit...

Aujourd'hui, mon compagnon n'est vraiment pas bien et j'aimerais savoir ce qu'il pourrait y avoir comme solution car nous sommes dans un dossier de surendettement et s'il est licencié pour faute grave ou qu'il doit rembourser le préjudice (dont il n'est pas responsable)...Nous sommes un peu dans la misère (pour rester poli).

(Le 27 mars)

Bonjour,

Je reviens vers vous car je vous énonce les solutions proposés par l'employeur pour le remboursement des clefs, barrillets etc.

- 1) Retenue sur salaire (ce qui est normalement interdit de ce que j'ai compris)
- 2) Heures supplémentaires non payées ou moins payées (ce qui n'est pas plus légal)
- 3) L'entreprise ne fait payer aux clients les prestations chez eux et mon compagnon serait tout de même rémunéré normalement (solution la plus simple et légale selon lui).

Le problème, c'est qu'il y a encore des pourparlers avec mon compagnon sur cela. Sachant qu'en plus nous sommes en dossier de surendettement et que ce vol n'est pas de notre faute... On aimerait se protéger au cas où il y aurait une quelconque retenue sur salaire etc...

(Aujourd'hui le 9 mai)

La patron à demandé à mon compagnon de prendre la moitié d'un dédommagement en charge (soit 300 euros) car l'assurance du patron refuse de rembourser sachant qu'il n'y a aucune trace d'effraction sur la voiture...

Sinon il y aurait eu l'option qu'il travaille "gratuitement" pendant quelques heures chez ses clients pour les rembourser...

Dans les deux cas, je ne suis pas d'accord... Certes il n'y a pas eu de trace d'effraction et quelques jours plus tard, Un garagiste à retrouver le sac à dos de mon compagnon à 10 minute de notre appartement...

Pour autant, nous n'avons pas demandé à ce que quelqu'un vole ces clés et nous mette dans de beaux draps.

De ce que j'ai compris, légalement, son patron n'a pas droit de demander de l'argent ou de sanction pécuniaire mais mon compagnon à peur d'être viré s'il refuse...

Qu'en pensez vous ?